

SYNDICATS DES TERRITORIAUX VILLE DE NANTES ET C.C.A.S.

CTP du 3 février 2011



T. 02-40-41-95-46 F. 02-40-41-59-83

Syndicatville-cgt@mairie-nantes.fr

SITE: www.cgt-nantes.fr

1. GESTION DE L'EMPLOI

1.A - Tableau des effectifs de la Ville et du CCAS : créations et suppressions

Le dossier fait état de l'évolution des postes au tableau des effectifs de la Ville et du CCAS pour la période de novembre 2010 à février 2011, soit + 2,5 postes à la ville et + 2 postes au CCAS.

Votes:

Pour: élus (12)

Abs: UNSA (1), CGT (3), CFDT (4), CFTC (1), FO(1)

1.C - Ajustement du régime indemnitaire des rédacteurs

Dans le cadre de l'harmonisation des rémunérations entre les agents de la Ville et ceux de Nantes Métropole, la Ville redéfinit le régime indemnitaire des rédacteurs.

Les 220 rédacteurs de la Ville bénéficient donc d'une augmentation d'environ 69 € du régime indemnitaire à compter du 1^{er} mars 2011.

Pour la CGT, si nous sommes d'accord pour une augmentation du RI des rédacteurs, cela n'est pas suffisant.

Nous revendiquons une réévaluation du RI pour l'ensemble des agents et notamment les catégories C de la Ville.

De plus, nous dénonçons l'harmonisation partielle des rémunérations entre collectivités dans la mesure où elle ne concerne que les rédacteurs et oublie par exemple les adjoints administratifs de la Ville qui ne bénéficient pas tous d'une NBI accueil a contrario des adjoints administratifs de Nantes Métropole.

C'est une fin de non recevoir de la Municipalité : « il n'y aura pas de réouverture de négociations sur le régime indemnitaire. »

Votes:

Pour : élus (12), CFTC (1), UNSA (1), FO(3)

Abs: CGT (3)

Ne prend pas part au vote: CFDT (4)

2. DIRECTION GÉNÉRALE

<u>2.A – Poursuite de la démarche de mutualisation : DGDU : Direction administrative et financière</u>

Suite au dossier CTP du 13 décembre 2010 sur la mutualisation de la DGDU, il est proposé d'émettre un avis sur les suppressions de postes correspondant à la Ville de Nantes qui interviendront après le transfert effectif des personnels au sein de Nantes Métropole, et la réaffectation de l'ensemble des agents sur un poste. Une évaluation est prévue en juin 2011.

Pour la CGT, les conditions de travail des agents ne sont pas optimales et les fiches de postes ne sont toujours pas rédigées.

Votes:

Pour: élus (12)

CGT – 18/04/2011 1

Contre: FO (3)

Abs: CFDT (4), UNSA (1), CFTC (1), CGT (3)

2.B - Poursuite de la démarche de mutualisation : Direction de la Communication externe

Il est proposé de mutualiser le poste de Directeur de la communication externe.

Ce poste laissé vacant à la Ville de Nantes sera occupé par un Directeur adjoint après recrutement par appel à candidature externe.

Votes:

Pour: élus (12)

Abs: CFDT (4), UNSA (1), CFTC (1), CGT (3), FO(3)

2.C – Direction Générale : Ajustement de l'organisation

Dans le cadre des politiques publiques engagées depuis deux ans, la collectivité souhaite renforcer l'approche et l'animation territoriale de toutes ses politiques publiques. À cette fin, il est décidé d'ajuster l'organigramme de la Ville. Louis Souchal devient directeur général délégué au développement du territoire (MG Cité, DG SaSo, DASI, DPA, DEMS, Mission Santé Publique et Pôle Services Généraux).

La Direction Vie Sociale devient la Direction Générale à la Cohésion Sociale (Mission Famille, Éducation, Enfance et Jeunesse, Petite Enfance, Sports, DDA, DRU).

Pour la CGT, il s'agit d'un dossier éminemment politique. Notre attention se portera donc sur le transfert de la MG Cité et les conséquences sur les conditions de travail des agents.

Votes:

Pour : élus (12) Contre : CFDT (4)

Abs: UNSA (1), CFTC (1), FO(3) Ne prend pas part au vote: CGT (3)

3. DIRECTION GÉNÉRALE SÉCURITÉ ET TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

3.A – Mise en commun du service études pré-opérationnelles et procédure

La collectivité propose de mutualiser ses compétences d'expertises et de coordination et suivi des actions ayant un impact en matière de tranquillité publique et de sécurisation de l'espace public, et d'interface entre les services pour la mise en œuvre des pouvoirs de police du maire.

Cette mutualisation est mise en œuvre sous la forme d'une convention de mise à disposition du service auprès de Nantes Métropole.

Pour la CGT, nous nous interrogeons sur le devenir intercommunal de la police actuellement municipale.

Votes:

Pour: élus (12)

Contre: CFTC (1), FO(3)

Abs: CFDT (4), UNSA (1), CGT (3)

4. DIRECTION GÉNÉRALE ORGANISATION ET RESSOURCES HUMAINES

4.A - Direction des Ressources Humaines : modification des horaires d'ouverture

Il est proposé de modifier les horaires d'ouverture au public de la Direction des ressources humaines. Ces horaires seront désormais les suivants :

o 8h30 à 17h30 du lundi au jeudi,

8h30 à 17h le vendredi et vacances scolaires.

Votes:

Pour : élus (12), UNSA (1)

Abs: CFDT (4), CGT (3), CFTC (1), FO(3).

CGT – 18/04/2011 2